



Le vaccin contre le tétanos et la diphtérie (Td)

Tetanus and Diphtheria (Td) Vaccine

Au Canada, au cours des 50 dernières années, l'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce que le vaccin Td?

Le vaccin Td protège contre deux maladies :

- Le tétanos
- La diphtérie

Ce vaccin est approuvé par Santé Canada et est offert gratuitement. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé pour prendre rendez-vous.

L'immunisation dans la petite enfance contre le tétanos et la diphtérie est combinée à d'autres vaccins comme celui de la coqueluche et de la poliomyélite. Ces vaccins sont dispensés sous forme d'une série de doses. La plupart des enfants sont vaccinés lorsqu'ils sont bébés et tout-petits. Une dose de rappel est administrée aux enfants avant qu'ils commencent à fréquenter l'école maternelle et de nouveau, en 9^e année.

Pour de plus amples renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 15a Le vaccin \(DCaT-VPI\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio](#)
- [HealthLinkBC File n° 15b Le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et l'*Haemophilus influenzae* de type b \(DCaT-VPI-Hib\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 18c Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche \(TdCa\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 105 Le vaccin \(DTCa-HB-VPI-Hib\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'*Haemophilus influenzae* de type b](#)

Qui doit recevoir le vaccin Td?

Le vaccin ne peut être administré qu'aux enfants âgés d'au moins 7 ans. Les adultes qui ont été immunisés contre le tétanos et la diphtérie à un plus jeune âge devraient se voir administrés une dose de

rappel tous les 10 ans. Cette dose de rappel renforce ou stimule le système immunitaire afin d'assurer une meilleure protection. Les adultes qui n'ont pas été immunisés ou n'ont pas de dossier d'immunisation devraient également être vaccinés. Le vaccin devrait aussi être administré aux personnes présentant des coupures ou des blessures profondes si leur dernier vaccin antitétanique remonte à plus de 5 ans.

Si vous présentez une coupure ou une blessure profonde, y compris des perforations, des morsures, des brûlures ou des égratignures, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre fournisseur de soins de santé, surtout si la blessure est souillée.

Il est important de conserver des preuves de tous les vaccins reçus.

Quels sont les avantages du vaccin Td?

Le vaccin Td est le meilleur moyen de se protéger contre le tétanos et la diphtérie, des maladies graves pouvant être mortelles.

Lorsque vous êtes vacciné, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

La vaccination est très sécuritaire. Il vaut mieux se faire vacciner que de contracter le tétanos ou la diphtérie.

Les réactions les plus courantes au vaccin comprennent de la douleur, de la rougeur et de l'enflure au point d'injection. On peut également ressentir des maux de tête, de la fièvre et des courbatures.

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex. de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il ne faut pas donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine®) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale et se présenter sous la forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si une telle réaction survient, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Il est important de toujours signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin Td?

Parlez à un fournisseur de soins de santé si vous-même ou votre enfant avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une vaccination contre le tétanos, la diphtérie ou à un des composants du vaccin.

Les personnes chez qui le syndrome de Guillain-Barré (SGB) s'est manifesté dans les 8 semaines suivant une vaccination contre le tétanos, sans qu'on ait pu déterminer une autre cause, ne doivent pas recevoir le vaccin Td. Le SGB est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il survient le plus souvent après une infection, mais peut aussi, dans de rares cas, se produire après l'administration de certains vaccins.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Que sont le tétanos et la diphtérie?

Le tétanos est causé par une bactérie qu'on retrouve surtout dans le sol. Lorsqu'elle pénètre dans la peau par une coupure ou une écorchure, elle produit un poison qui peut entraîner une crispation douloureuse des muscles sur tout le corps. Cette maladie est d'autant plus grave si les muscles respiratoires sont affectés. Une personne sur cinq parmi celles qui contractent le tétanos peut en mourir.

La diphtérie est une infection grave du nez et de la gorge causée par une bactérie. Elle se transmet par la toux et les éternuements ou par un contact cutané direct. Elle peut causer de très graves problèmes respiratoires. Elle peut également causer l'insuffisance cardiaque et la paralysie. Elle est mortelle dans environ un cas sur dix.

Ces infections sont devenues rares en Colombie-Britannique en raison des programmes de vaccination systématique des enfants.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, visitez ImmunizeBC à l'adresse www.immunizebc.ca (en anglais).



Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Pour les personnes sourdes ou malentendantes, composez le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.